



Founex, le 28 janvier 2014/cl/10.01

COMMUNE DE FOUNEX

MUNICIPALITÉ

AVIS DE LA MUNICIPALITE

Lors de sa séance du **27 janvier 2014**, le Conseil communal de Founex a :

1. Approuvé le préavis municipal N° 37/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 en vue de l'exécution des travaux de récupération des eaux pluviales du chemin des Bioles.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum.

2. Approuvé le préavis municipal N° 39/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 823'000.00 TTC en vue de financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection du revêtement de la route des Soufflettes

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum.

Claudine Luquiens
Greffe municipal

Conformément aux articles 110 et ss. LEP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.